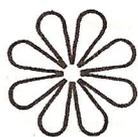


*** Association
Amicale
des Résidents
de CHATEL**



B.P. N° 34 - 74390 - CHATEL

No 9 JUILLET 1991

Editorial. A SITUATION DIFFICILE ... REMEDES DRACONIENS

Lorsque l'on est sur une pente glissante et que l'on ne sait pas trop où cela va s'arrêter, il est bien évidemment nécessaire de prendre des mesures... Dans un tel contexte, elles seront forcément impopulaires. Il ne faudrait quand même pas que nous soyons les seuls à subir les conséquences des erreurs de gestion commises. En effet, je ne crois pas que nous soyons responsables de la situation difficile que connaît Châtel. En tant que contribuables - et au même titre d'ailleurs que les Châtellans, nous avons largement participé au développement de la commune : la fiscalité locale étant particulièrement élevée à Châtel. Il ne faut pas non plus penser que les derniers hivers sans neige soient la cause unique des difficultés actuelles. Le "mal" est sans doute plus profond. (Cf. Revue de Presse, page 4). Tout le monde a bien compris que, désormais, l'impératif sera pour les élus de tendre à rétablir les équilibres budgétaires par de nouvelles recettes. Si cette année la part communale des 4 taxes locales a été fixée au même taux que l'an dernier, il est à craindre qu'il ne s'agisse que d'une "pause".

Ce bulletin fera une large place à la récente taxe de séjour. La Revue de Presse est également assez explicite de constats qui ont été faits au cours des derniers mois. Selon notre bon principe, vous verrez que nous "n'inventons rien".

Un dernier point : afin de compléter notre connaissance de vos habitudes estivales, nous vous demandons de répondre au sondage que vous trouverez en annexe. Nous aurons ainsi - pour chaque saison - matière pour faire d'intéressantes propositions à la municipalité.

Le Président : A. FLANDIN.

REUNION D'INFORMATION D'ETE

Elle se tiendra **le SAMEDI 3 AOÛT , a 9h30, au cinema LE MORCLAN**

Elle durera environ 2 heures. Nous avons inscrit à l'Ordre du Jour :

- 1/ - le fonctionnement de notre Association, et notamment les résultats du "Concours Beaujolais"
- 2/ - l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme
- 3/ - les affaires en cours : I.S.F., projets de la commune, etc...
- 4/ - tous les tarifs des remontées mécaniques pour l'hiver 91/92
- 5/ - questions diverses : la parole vous est donnée

Ensuite, entre 11 h. 30 et 12 h. montée à Super-Châtel en télé-cabine à partir de 12 h., repas-barbecue pris en terrasse à l'ESCALE BLANCHE, comme l'an dernier. Choix d'entrées froides, choix de grillades avec chips, fromage et dessert.

PRIX : 85,- F. sans la boisson, mais comprenant le coût de la montée en télé-cabine.

Vous trouverez sur place un choix de Beaujolais (25,- F. la bouteille)
Nous pourrions éventuellement enregistrer vos commandes.

Au cours du repas, nous procéderons à la remise des prix aux gagnants du "Concours".

Le "CONCOURS-BEAUJOLAIS

Tous les membres de notre Association sont invités à y participer. Les réponses seront reçues à l'adresse de l'Association. Date de clôture : 27 Juillet. Proclamation des résultats : à la réunion du 3 Août. Remise des prix : au cours du repas à l'ESCALE BLANCHE à SUPER-CHATEL.

- QUESTIONS :**
- 1/ - A quelle date fête-t-on la sortie du Beaujolais Nouveau ?
 - 2/ - Quel est le nom du premier jus qui sort du pressoir ?
 - 3/ - Comment s'appelle en Beaujolais la plus petite bouteille (18,75 cl) ?
 - 4/ - En langage de Guignol, comment s'appelle le verre de beaujolais ?
 - 5/ - D'où vient l'expression "boire à tire-larigot" ?

*** Combien recevrons-nous de réponses : _____ (pour départager les éventuels ex-aequo).

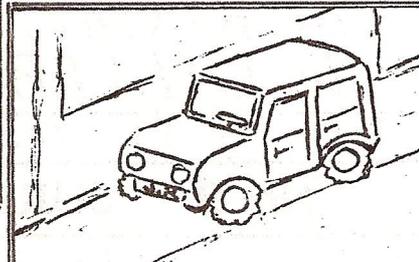
PRIX :

1er : 1 coffret de 1 magnum et 2 bouteilles - 2ème : 1 magnum
3ème, 4ème et 5ème : 1 panier de 2 bouteilles (Rouge et Rosé).

L'IMMOBILIER ...

SCI LES PERCE-NEIGE (au LOY) Promoteur : Michel VIVIEN - 4 bâtiments, 119 logements. Permis accordé le 17/04/91.
 SCI LES AVENIERES (LINGA) : 2 bâtiments, nombre de logements ? Construction commencée.
 SCI LES TYROLIENS (au LOY) : 2 bâtiments, 46 logements. Avis de dépôt de demande de permis affiché en mairie le 4/03/91.
Prévisions : un 3ème ZENITH - Abandon le 5ème ALPAGE.

*** Le projet de couverture de l'escalier à côté du cinéma "LE CHAMOIS" : affiché en Mairie le 6/12/90.



J'suis pas belle à regarder couverte de poussière et déjà bien rouillée. Je fais sursauter les touristes ... On m'appelle "ventouse" !

Finition des immeubles communaux ...

Malgré maintes réclamations, le "dessous" de la gare de départ de la cabine de Super Châtel n'est toujours pas fermé. On y trouve de plus en plus d'objets hétéroclites. Le mécontentement des riverains grandit. Les touristes sont ... surpris.

ENFIN UNE CABINE TELEPHONIQUE AU BOUDE

Cette cabine (à carte) est nouvellement installée. Réclamée depuis longtemps (voir bulletin de janv. 89), ... tout vient à point à qui sait attendre... et on est patient...

TARIFS D'ETE : PISCINE et REMONTEES MECANIKES

Les travaux de remise en état des cabines sont en cours. Dès l'ouverture de la piscine, les tarifs pour la saison d'été seront les suivants :

Individuels :

Enfants : 1 entrée 10,- F. - 1 carnet de 12 : 100,- F. - Saison : 250,- F.
 Adultes : 1 entrée 12,- F. - 1 carnet de 12 : 160,- F. - Saison : 300,- F.

Télé-Cabine Super-Châtel :

| | Individuels | | Familles Retraités | | MORCLAN pour tous | | BARBOSSINE 1 tronçon | | BARBOSSINE les deux | |
|-----------------|-------------|---------|--------------------|---------|-------------------|------|----------------------|------|---------------------|------|
| | Adultes | Enfants | Adultes | Enfants | Ad. | Enf. | Ad. | Enf. | Ad. | Enf. |
| Montée simple : | 18,- | 13,- | 14,- | 10,- | 13,- | 9,- | 10,- | 8,- | 16,- | 11,- |
| Aller/Retour : | 24,- | 17,- | 18,- | 13,- | 17,- | 13,- | 18,- | 14,- | 22,- | 16,- |

DE TOUT , UN PEU 000

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION.

Après une longue absence, Henri BUDIN, notre Président-Fondateur, a repris du "service" au sein du Bureau et du Conseil d'Administration. Vice-Président, des tâches importantes l'attendent.

ACTIONS EN COURS.

Sans parler des actions permanentes de surveillance des divers projets, du développement de l'immobilier, de l'application du POS, etc..., nous pensions proposer à la municipalité un dossier "tennis" comportant des tarifs préférentiels pour les résidents. Ce dossier est "en panne" par manque de volontaires pour s'en charger. Nous pensons que cela sera chose faite pour le printemps prochain.

Patinoire :

Un dossier sera remis avant la saison d'hiver, proposant aussi des tarifs préférentiels pour les résidents. Des rencontres sportives et culturelles avec nos amis des GETS sont à l'étude.

Une "TABLE RONDE" est envisagée avec l'équipe municipale.

Elle pourrait avoir lieu à l'automne prochain, à l'occasion d'une réunion du Conseil d'Administration. Le Maire, rencontré le 15 juin dernier, a donné son accord de principe. N'oubliez pas qu'à cette occasion nous serons vos porte-paroles. Ecrivez-nous.

LA BOITE A IDEES

Depuis peu, nous avons situé notre Siège Social à l'Office du Tourisme (en accord avec son Président et son Conseil). Un panneau va être prochainement placé à l'intérieur de l'Office (emplacement à déterminer) avec une "boîte à idées" pour recueillir vos remarques, suggestions, idées, etc. Le courrier nécessitant une réponse écrite continuera à être adressé à la B. P. n° 34.

Vous trouverez également sur ce panneau des fiches signalant la présence à Châtel (dates) des membres du Bureau ou du Conseil et pour chacun la façon de les contacter pour une éventuelle rencontre.

LES FORFAITS-RESIDENTS - HIVER 91/92 : (2 forfaits par foyer fiscal).

| Secteurs : | CHATEL | | PORTES DU SOLEIL | |
|---------------------------------|---------------|---------------|------------------|------------------|
| | Adulte/Enfant | Adulte/Enfant | Adulte/Enfant | Adulte/Enfant |
| 14 demi-j. non consécutives ... | 620,- | 470,- | --- | néant |
| Saison (note 1) | 1.100,- | 735,- | 2.000,- | 1.400,- (note 2) |

(1) : Le reste de la famille pourra utiliser le tarif réduit "famille" pour la saison, c'est-à-dire : adulte = 1.300,- F. et enfant 910,- F.

(2) : Utilisable par le propriétaire, son conjoint, les enfants du couple.

Une nouveauté : Les forfaits-retraités (+ 60 ans) ne sont valables que sur le secteur CHATEL.

Les tarifs sont intéressants, en voici un extrait :

| | Nov. et Haute saison | Basse saison |
|-------------------------|----------------------|--------------|
| 5 jours non consécutifs | 361,- F. | 325,- F. |
| 14 jours consécutifs | 706,- F. | 635,- F. |
| Saison | 900,- F. | 900,- F. |

Le détail de tous les tarifs des remontées mécaniques sera donné lors de la réunion du 3 Août, et - pour les absents - il figurera dans le Bulletin n° 10 de Septembre.

La montée des troupeaux dans les alpages communaux était autorisée à partir du 15 Juin.

**LE BUDGET PRIMITIF 1991 - (extrait des
délibérations du Conseil Municipal ..)**

Il décide de maintenir inchangés les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 1991 : vote les subventions à allouer aux diverses associations au titre de l'exercice 1991, qui s'élèvent à un montant global de 4.700.000 F ; vote le budget primitif 1991, ainsi que les budgets annexes du service des remontées mécaniques, du parking communal, du service des eaux et assainissement et du service des forêts : budget primitif de la commune pour un montant de 44.400.000 F : section de fonctionnement : 27.300.000 F, section d'investissement : 17.100.000 F. Budget primitif des remontées mécaniques, pour un montant de 30.535.000 F : section de fonctionnement 20.200.000 F, section d'investissement : 10.335.000 F. Budget primitif du service du parking communal, pour un montant de 6.955.000 F : section de fonctionnement : 4.555.000 F, section d'investissement : 2.400.000 F. Budget primitif du service des eaux et assainissement, pour un montant de 3.200.000 F : section de fonctionnement : 1.500.000 F, section d'investissement : 1.700.000 F. Budget primitif du service annexe des forêts, pour un montant de 1.270.000 F : section de fonctionnement : 750.000 F, section d'investissement : 520.000 F.

Total = 86.360.000 F.

LA TAXE DE SEJOUR FORFAITISEE, (SUITE, ... mais hélas pas encore FIN !).

Afin de traiter correctement de la Taxe de Séjour Forfaitisée, notre Vice-Pt, Avocat à la Cour à PARIS, vient de nous faire parvenir le texte intégral de la Loi n° 88/13, du 5/1/88. A la lecture de ce texte, il est à remarquer qu'à de nombreuses reprises, les dispositions qui nous intéressent font référence à un **Décret en Conseil d'Etat**. Nous allons nous procurer ce Décret. Nous disposerons ainsi - comme la commune de Châtel - de l'ensemble des textes relatifs à cette taxe. Nous pensons être en mesure de vous informer, le plus complètement possible, lors de la réunion du 3 Août prochain. Que nos membres qui ne pourraient assister à cette réunion se rassurent : le Bulletin d'information n° 10 de Septembre relatara les débats. Sachez aussi que, sur simple demande, nous pourrions vous procurer - courant Août - copie de ces documents.

En attendant, que peut-on dire ? Nos membres "logeurs" assujettis à la taxe ont reçu un courrier (daté du 31/05/91) ; si l'on y fait amende honorable, il faut bien constater que les "contraintes" à notre encontre restent inchangées : vous devrez, quoi qu'il en soit, payer l'intégralité du forfait qui vous a été notifié. Certains d'entre vous (à moins d'avoir loué plus de 5 semaines) vont ainsi recevoir le "solde restant dû" résultant de la différence entre ce qui a été versé (au réel) et qui est considéré comme un acompte, et le montant du forfait.

Cette lettre contient quelques affirmations qu'il convient de vérifier.
Entre autres :

... le forfait est collectivement plus juste, puisque tout le monde paie...
Des exemples connus dans d'autres stations laissent à penser que quelques dérogations à ce principe ont pu se produire. Cela mérite que l'on s'en préoccupe.
... le marché de la location de meublés a connu l'hiver dernier une forte régression...
Il n'est pas dit que le phénomène ne se reproduise pas. Nous serions ainsi dans la situation où la taxe réellement perçue serait toujours aussi faible, sinon plus, et le forfait de plus en plus lourd à supporter, étant sous-entendu qu'il ne saurait être question pour la municipalité de "perdre" des "recettes", ... inimaginable, voyons !

Enfin, nous lisons page 2, § 4, dernier alinéa : Nous pensons que cette pratique : instauration de forfaits de remontées mécaniques à prix préférentiels est **DISCRIMINATOIRE**, car ceux qui NE LOUENT PAS seront exclus de cet avantage. C'est ce qu'on appelle à Châtel "l'égalité des droits entre citoyens".

D'autre part, la lecture approfondie des textes de la Loi nous laisse à penser que certains articles ont été illégalement appliqués. Nous confirmons l'analyse faite par l'un de nos membres, M. J. de Sèvres - que nous remercions vivement - concernant le classement des meublés, ainsi que les délais à respecter pour la mise en place de la taxe (Art. L233.44.2 et L233.44.3). Une circulaire préfectorale n° 89/136, instituant l'**homologation officielle** des meublés n'a pas été appliquée. Enfin l'Art. R233.48 du Code des Communes précise des conditions d'exonération ou de réduction des tarifs : en a-t-on tenu compte ? Le Bureau de votre Association se préoccupe de ces questions.

Nous espérons le 3 Août pouvoir faire un point complet.

Terminons, voulez-vous par cette affirmation : en France, NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI... Que chacun applique ce principe.

CHATEL

DAUPHINE LIBÈRE
13.6.91

La taxe de séjour en question

Au conseil municipal du 11.6.91

Le conseil municipal : (Extraits)

Institue une commission communale de la taxe de séjour et décide d'affecter un agent assermenté pour le contrôle sur place des meubles de la station.

Adopte un plan de règlement d'ensemble des contentieux se rapportant à la taxe de séjour.

Décide d'apporter des modifications aux modalités de calcul du forfait de la taxe de séjour pour la

saison d'hiver 90/91 : la période de perception de ladite taxe est ainsi ramenée à 125 jours et le taux de l'abattement supplémentaire communal est porté de 30 à 60 %.

Décide de soumettre au forfait de la taxe de séjour l'ensemble des hébergements collectifs de la station (colonies et classes de neige) ainsi que le camping privé en exécution des dispositions de la loi numéro 88/13 du 5 janvier 1988.

LE MESSENGER DU VENDREDI 1^{er} FÉVRIER 1991

L'inspection générale de l'administration a remis le 20 janvier au nouveau ministre de l'Intérieur, Philippe Marchand, son rapport d'enquête sur la situation financière des stations de sports d'hiver. Ce rapport officiel concerne 47 stations, dont 18 dans les Alpes du Nord et 17 dans les Alpes du Sud. Il s'atta-

Le rapport « Lorit », du nom de son auteur, comporte quatre volets qui s'attachent à analyser le contexte de l'industrie des sports d'hiver, la situation des collectivités locales, les raisons des difficultés et enfin propose des mesures de sauvetage et d'assainissement.

Le rapport note que la crise de cette « industrie lourde » a été longtemps cachée par une fuite en avant sous couvert de la croissance du marché. Cette apparente prospérité n'était possible que par l'engagement accru des finances publiques, qui « prenaient à leur charge les fonctions non rentables sans tirer suffisamment bénéfice des secteurs rentables ».

La stagnation de la demande et le manque d'enneigement n'ont fait que révéler une crise structurelle. On se trouve, note le rapporteur, devant un système à deux vitesses : un secteur rentable, ou susceptible de l'être, inséré dans le circuit de l'économie touristique qui regroupe plus de 80 % de l'offre à partir d'une petite centaine de stations ; un secteur hors circuit de l'économie touristique qui regroupe 20 % de l'offre, mais concerne 70 stations et 280 stades de neige ou centres de ski.

Le rapport s'attache au sort de 47 stations, et plus particulièrement à 31 d'entre elles gérées par des communes seules, pour lesquelles de simples mesures d'économie ou d'amélioration de leurs recettes ne les sauveraient pas de la faillite.

Dans ces 31 stations dont la gestion est majoritairement publique, « l'encours moyen de la dette par habitant s'élève à 77.640 F, ce qui est 6 fois supérieur à un ratio moyen admissible pour ce type de commune. L'annuité d'emprunt moyenne par habitant étant

de 12.110 F, soit également un résultat 6 fois supérieur au ratio habituel. L'autofinancement étant inexistant, voire négatif, 60 % de ces communes empruntent pour financer leur dette. Quant à la pression fiscale, même si elle peut encore progresser, elle ne suffirait pas dans la plupart des cas à résoudre le problème ».

Le rapport énumère les erreurs le plus souvent rencontrées : équipements de sites de qualité médiocre ; mauvaise appréciation du risque économique ; modes de financement pénalisants ; équipements complémentaires non rentables ; poursuite de l'urbanisation malgré le retournement de la conjoncture ; erreurs de gestion, montages juridiques complexes ; instabilité liée aux difficultés de l'entente intercommunale ; manque de professionnalisme dans la gestion ; politique du personnel inadaptée ; action commerciale souvent insuffisante.

Les mesures de sauvetage

Après avoir justifié la nécessité pour la collectivité nationale de venir au secours des stations pour les sauver « d'une faillite objective », le rapport préconise des solutions en les assortissant de contreparties très strictes pour obtenir « un changement radical des comportements ».

Le premier dispositif relève de l'urgence à court terme. Les préfets concernés devraient établir une fiche financière par communes et mettre en place un groupe de travail départemental pour le cas des communes en situation financière grave. Au vu des conclusions de cette instance, et après avis de la chambre régionale des comptes, le préfet arrêterait ses décisions de règlement des budgets et que des

La dernière de Joseph Gay
curé de Châtel

Dimanche, le curé de Châtel est parti après avoir célébré sa dernière messe, dans une intense émotion, suivie par toute la population.

Joseph Gay est arrivé à Châtel en automne 1970. On peut comprendre ce que ressentent les gens du pays et les regrets causés par ce départ.

Sur la place de l'Eglise, la bien nommée, un pot de l'amitié a été offert par la municipalité. Le maire André Crépy, qui a été élu quelques mois après l'arrivée du curé, a retracé dans un discours le parcours qu'ils ont fait ensemble pendant ces 21 ans. Emouvant aussi ce côté Don Camillo et Pepone à la façon châtelaine sympa.

Le prêtre a rappelé les bons moments pendant cette évolution de la station. Yvon Chaloyard de Radio-Châtel, qui retransmettait la messe le dimanche, a tenu à prendre la parole pour dire combien il regrette le départ de notre curé.

Il part Joseph Gay pour Saint-Gingolph, au bord du lac, tout proche, où, soyons-en sûr, les Châtellans lui rendront souvent visite en se rappelant qu'il a été longtemps notre curé.



JOSEPH GAY, CURÉ DE CHÂTEL, PART POUR SAINT-GINGOLPH.

J. C.

(7.6.91) (Cliché Messenger)

che plus particulièrement à proposer des solutions d'urgence et à moyen terme pour 31 stations gérées par des communes agissant seules. Il ne s'agit encore que d'un rapport. La décision du détail des mesures relève maintenant du ministre.

demandes de subventions d'équilibre pourraient être formulées.

Ensuite, le rapport développe de façon plus détaillée les mesures d'assainissement à moyen terme. Cela passe par des modifications législatives (procédure d'unité touristique nouvelle, financement des marchés, ratios obligatoires d'endettement) et des mesures de « mise en observation des collectivités en difficulté ». Cette « opération-vérité » ouvrirait la porte au dispositif contractuel d'assainissement et de réaménagement, associant l'Etat, le département et la région. Le « contrat de station » arrêterait la mise en place d'une capacité d'expertise à l'échelon du massif, définirait un « projet de station » avec un programme chiffré et un schéma financier sur dix ans.

Seraient étudiés la clientèle, les prestations offertes, les partis pris pour l'enneigement, le développement d'actions complémentaires au ski alpin, le recours à l'enneigement artificiel...

Mettant en garde contre une reprise « des investissements insuffisamment réfléchis », le rapporteur plaide en conclusion pour que « le retour de la neige en début de saison ne conduise pas au retour des errements passés ».

Un des intérêts de ce rapport est de poser le problème non seulement en termes économiques, mais également en termes d'aménagement du territoire pour sauvegarder le mode de vie montagnard.

F. DESCAMPS.

LES MIRAGES DE L'OR BLANC

Le boom des sports d'hiver cette saison et l'afflux de réservations dans les structures hôtelières, ainsi que l'euphorie entretenue par la perspective des Jeux d'Alberville en février 92 ne doivent pas faire oublier les réalités du marché de l'immobilier-montagne (mévente presque partout). De plus, selon un récent rapport du ministère de l'Intérieur, une cinquantaine de stations (dont 36 sur 258 dans les Alpes) se trouvent actuellement en sérieuses difficultés à cause d'un endettement très excessif résultant d'investissements trop ambitieux. « Les situations financières très critiques vont se multiplier et l'immobilier traverse lui aussi une crise »,

observe le rapport Lorit (son auteur), tout en remarquant que les quelques sites de grande notoriété paraissent moins affectés par « le retournement de conjoncture ». Alors que le ratio d'endettement par habitant est jugé admissible jusqu'à 12.000 F, il culmine, par exemple, à 85.770 F à La Clusaz, 96.600 F à La Chapelle d'Abondance ou à 149.480 F à Châtel. Même constat inquiétant, selon le ministère de l'Intérieur, à Serre Chevalier, Vars, Pra Loup, Valmeinier, Val Fréjus, Briançon, Valberge, Superbagnères... Conséquences : fortes augmentations prévisibles des impôts locaux et difficultés d'entretenir les infrastructures communales.

(*).. dont CHATEL

SONDAGE

Sur les Activités Sports et Loisirs d'Été et d'Hiver des Résidents Secondaires

Pendant la prochaine saison estivale, si vous séjournez à CHATEL, vous allez pratiquer des Activités de Loisirs. Nous en avons répertorié un certain nombre que vous vous soumettons. Nous avons également ajouté quelques propositions pour des activités hivernales pour ceux d'entre vous qui seraient intéressés, soit pour y participer, mais aussi en tant qu'organisateur.

Dès la rentrée en Septembre, adressez-nous vos réponses. Nous pourrions ainsi mettre au point une série de propositions à votre rencontre, mais aussi à faire à la Municipalité et à l'Office du Tourisme.

1. ACTIVITES ESTIVALES AUXQUELLES VOUS PARTICIPEZ DEJA HABITUELLEMENT (HABITUDES DES RESIDENTS):

Veuillez mettre une X dans les cases correspondant aux activités que vous pratiquez à CHATEL ou environs (vous ou vos enfants)

| | Participation à titre | |
|---|-----------------------|-----------|
| | Individuel | Collectif |
| Promenades | | |
| Randonnées en montagne | | |
| Escalades | | |
| Rencontres sportives | | |
| Natation | | |
| Tennis | | |
| Golf | | |
| Equitation | | |
| ski d'été | | |
| ski sur herbe | | |
| VTT (mountain bike) | | |
| Delta plane ou parapente | | |
| Cyclisme | | |
| Cyclo tourisme | | |
| Rafting | | |
| Piscine | | |
| Tir à l'arc | | |
| Pétanque | | |
| Pêche | | |
| Sorties Faune | | |
| Sorties Flore - botanique | | |
| Sorties géologie | | |
| Conférences | | |
| Concerts | | |
| Bals | | |
| Fêtes folkloriques (St LAURENT, Belle Dimanche, Rencontre des Portes du Soleil...) | | |
| Cinéma | | |
| Excursions de 1 ou 2 jours en autocar depuis CHATEL ou THONON | | |

2. ACTIVITES FUTURES A ORGANISER PAR NOTRE ASSOCIATION OU AVEC LA COLLABORATION DE L'O.T., ECOLES DE SKI OU AUTRES ORGANISMES (SOUHAITS DE NOS ADHERENTS)

Souhaitez-vous : (mettre une X dans la case correspondant ainsi qu'un ordre de préférence par ex. 1 = très utile 2 = utile 3 = souhaitable ...)

2-1 En ÉTÉ

- le renouvellement de la sortie à SUPER-CHATEL à l'issue de votre prochaine réunion d'information de début AOUT 91 (idem à 1990)?
- l'organisation d'une randonnée pédestre d'1 journée dans les Portes du Soleil ou environs?
- l'organisation d'une sortie en voiture, en bus, en bateau ...? (visite châteaux, musées, tour du Lac Léman ...)
- l'organisation d'une rencontre en montagne avec nos homologues des GETS ou de MORZINE?
- l'organisation d'un tournoi de tennis!
- l'organisation d'un tournoi de pétanque!
- ou l'organisation d'autres loisirs (indiquez lesquels)?

2-2 En HIVER

- l'organisation d'une compétition de ski réservée à nos adhérents et enfants avec dotation de prix (style course hivernants)?
- l'organisation d'une sortie collective d'1 jour à ski pour découvrir une autre station des Portes du Soleil?
- l'organisation d'un tour à ski à travers les P. du S. ? (CHATEL → AVORIAZ → SUISSE → SUPER CHATEL)
- l'organisation de sorties collectives à ski de fond?
- l'organisation d'une sortie en bus à CHAMONIX pour descente à ski de la Vallée Blanche?
- l'organisation de rencontres loisirs pour non-skieurs
 - . cartes ?
 - . bridge ?
 - . ou autres (indiquez lesquelles)?

| OUI | NON | Si OUI indiquez votre ordre de préférence | Nombre approximatif de participants de votre famille | Volontaire pour participer à l'organisation. |
|-----|-----|---|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

